



ARRETE TEMPORAIRE 2026-096

AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC

PASSAGE AVISSEAU

DE CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Le Maire de CHANCEAUX SUR CHOISILLE,

VU le code de la Voirie Routière,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU la demande en date du **04 juin 2026 de la Société HUMBERT 23 rue Jules Verne, 37520 La Riche**, qui sollicite une autorisation d'occupation temporaire du domaine public **du 08 juin 2026 pour une durée 20 jours Passage Avisseau 37390 Chanceaux sur Choisille.**

CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir tant la sûreté sur la voie publique que la tranquillité publique.

ARRETE

- Article 1 :** La Société HUMBERT citée supra est autorisée à occuper privativement la portion publique communale, plus précisément les 10 places, Passage Avisseau à hauteur de l'ALSH sur la commune de Chanceaux sur Choisille.
- Article 2 :** Cette autorisation est accordée **uniquement pour ladite société pour positionner un conteneur matériel et 1 benne pour les travaux.**
- Article 3 :** Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation et son action terminée. En cas de détérioration et de dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.
- Article 4 :** Le permissionnaire devra laisser la signalisation nécessaire de part et d'autre avec l'apposition sur les panneaux dudit arrêté.
- Article 5 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.
- Article 6 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans le délai légal de deux mois à partir de sa publication.

Article 7: La Directrice Générale des Services, le commandant de la brigade de gendarmerie, le responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont une ampliation sera notifiée à la Société HUMBERT, 23 rue Jules Verne, 37520 La Riche.

Chanceaux sur Choisille, le 04 juin 2026

Sous le n°	096
PUBLIE ou NOTIFIE le	04/06/2026
ACTE EXECUTOIRE	04/06/2026

Le Maire

Frédéric DUBOIS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.